Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 029-212902761-20260119-DEL1601202606-DE

Commune de SIBIRIL

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'année deux mille vingt-six,

le seize janvier, à dix-neuf heures,

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le Conseil Municipal de SIBIRIL, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de SIBIRIL, en séance publique, sous la présidence de Monsieur EDERN Jacques, Maire.

Date de la convocation : 29 décembre 2025.

Etaient présents : M.M. EDERN Jacques, GUIVARCH Eliane, ABGRALL Serge, PRISER Anne, CORDIER Xavier, HALLIER Pascal, QUEMENER Jean-Jacques, DUMONT Stéphanie, LE REST Caroline, L'AOT Christian, Milène TONNELLIER, BILLANT Michel, TANGUY Christian, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : CREACH Philippe (procuration à ABGRALL Serge), KAISER Florence.

Secrétaire de séance : L'AOT Christian.

◆◆

point n°6
FINANCES – PORT – indemnité à l'agent des péages

M. Jacques EDERN, Maire, expose que suivant l'arrêté préfectoral du 27/03/1959 portant statut de l'agent des péages du Port de Moguériec, une prime ayant le caractère d'une gratification de fin d'année peut lui être versée.
En 2025, son montant avait été maintenu à 1% du montant de la redevance encaissée par la Commune pour l'année 2024.

↳ Sur sa proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement de cette prime pour l'année 2026 et d'en fixer son montant à 1% de la redevance encaissée sur l'exercice 2025. Un crédit a été inscrit à cet effet à l'article 6411 du budget 2026.

Pour information, redevance encaissée pour l'année 2025 à l'article 7065 = 16 082,00 €

Le Maire,
Jacques EDERN